

## TRANSFORMATION DE SOCIETE

### **IMPRIME : M2**

(Possibilité de le télécharger gratuitement en cliquant [ici](#) ou de saisir votre formalité sous forme de questions-réponses sur [www.cfenet.cci.fr](http://www.cfenet.cci.fr)).

### **POUR LA SOCIETE**

- Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire certifié conforme.  
**NB** : les procès-verbaux doivent être enregistrés (payant) auprès du centre des impôts (prévoir au moins 3 exemplaires car les impôts en gardent un).
- Un exemplaire des statuts mis à jour et certifiés conformes par le représentant légal.
- Une copie de l'annonce légale ou attestation de parution.
- En cas de transformation en SA ou en SAS :
  - Un exemplaire du rapport du Commissaire à la transformationEt, le cas échéant :
  - lettres d'acceptation des fonctions de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant
  - attestations d'inscription sur la liste des Commissaires aux comptes pour le titulaire et le suppléant (merci d'indiquer sur l'imprimé la date et le lieu de naissance de ces derniers)

### **EN CAS DE NOMINATION DE NOUVEAU(X) DIRIGEANT(S)**

- Personne physique :
  - De nationalité française :
    - Copie de carte d'identité, de passeport ou extrait d'acte de naissance en original datant de moins de 3 mois
  - Ressortissants de l'EEE :
    - Copie de carte d'identité, de passeport en cours de validité
  - De nationalité étrangère :
    - Copie de passeport, de carte de résident ou de carte de séjour
  - Pour tous :
    - Déclaration de non condamnation pénale avec filiation complétée et signée en original
- Personne morale :
  - Un extrait K Bis en original datant de moins de 3 mois

### **FRAIS DE GREFFE**

- 228,90 € (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Châteauroux)
- En cas de règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

### **OBSERVATION**

- Si les formalités sont effectuées par un mandataire, joindre un pouvoir.